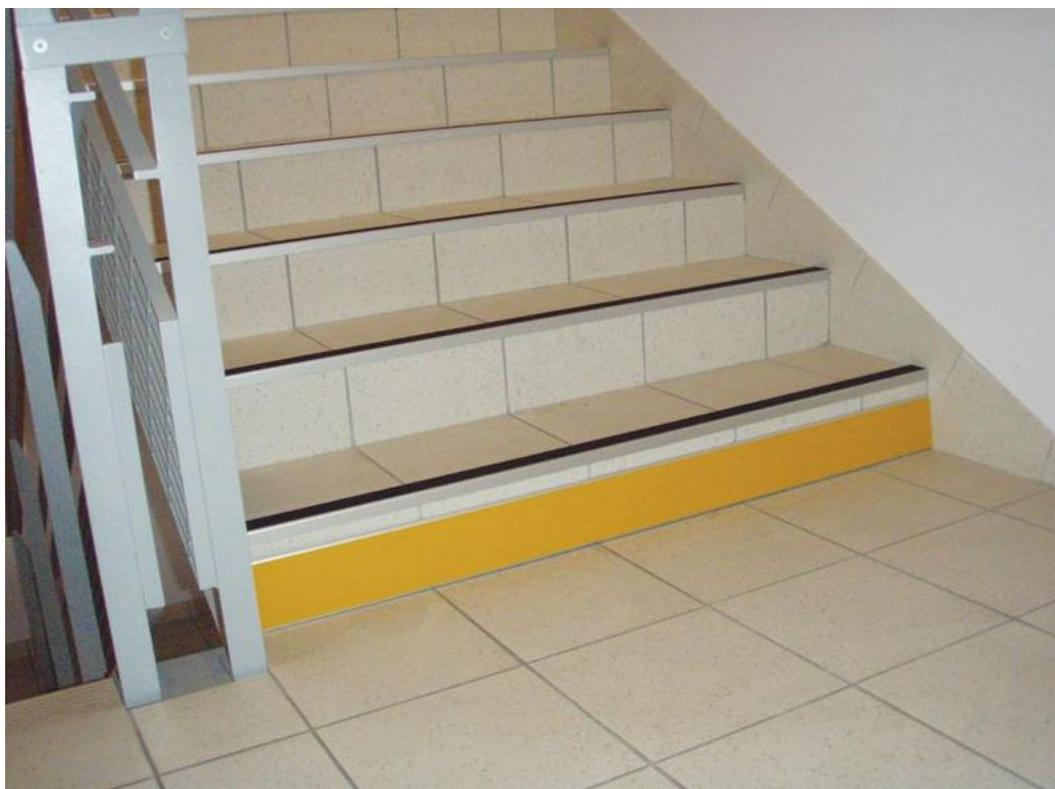


Bande signalisation visuelle pour contremarche EN14041

Réf : AT310_



Les escaliers doivent pouvoir être utilisés en toute sécurité par les personnes à mobilité réduite et à déficience visuelle.

- Arrêté du 1er octobre 2006 (article 6.1). : la première et la dernière marche doivent être pourvues d'une contremarche de 10 cm visuellement contrastée par rapport à la marche.
 - Bande de signalisation visuelle pour contremarche **EN14041**.
 - Complexe élastomère de polyuréthane sur film adhésif.
 - Poudrette souple de 800 µm non abrasive.
 - La pose est rapide et permet une remise en circulation immédiate de votre escalier.

Conseil : respecter le contraste des couleurs entre les marches et la bande de repérage pour assurer sa visibilité.

Coloris : Blanc, Gris clair, Gris foncé, Jaune, Noir.

Dim. : L 3 m x l 100 mm x Ep. 1 mm

Fixation : Adhésif

Marque : PASSAGE

Matériau : Elastomère/Polyuréthane

Zone d'utilisation : Intérieur